

Compte-rendu de la soirée interactive de présentation du LSUN, des dangers du fichage, des luttes à Fontaine, MJC N Mandela, le 15 juin 2017

Une douzaine de participant.e.s : moitié parents d'élèves, moitié enseignant.e.s, du 1^{er} et du 2^d degré.

Les différentes interventions ont été interactives, les questions et les échanges ont eu lieu en permanence, au profit, on l'espère, de l'appropriation de la riche information.

Ce compte-rendu ne différencie pas les éléments des intervenant.e.s de ceux apportés par les autres participant.e.s.

La nature et les contenus du LSUN

Les enseignant.e.s ont obligation de présenter les résultats des élèves aux parents d'élèves et de dialoguer avec eux.

Le nouveau Livret Scolaire Unique Numérique s'appelait bien LSUN mais le ministère a fait disparaître le « N » dans sa communication, pour quelles raisons ?

La brochure de présentation du ministère a comme titre « le livret scolaire unique de votre enfant ». De votre enfant ? Il appartient désormais à l'Etat. Jusqu'à présent le livret scolaire était propriété de la famille, il lui était remis en fin de scolarité.

Le LSUN est accessible en ligne : le ministère vante l'aspect pratique de l'outil numérique, mais cache la dimension du fichage avec un seul fichier national.

D'une manière générale, on ignore comment sont conservées les données numériques et combien de temps. Quand le ministère affirme que l'accès aux bilans du LSUN est ouvert pendant toute la durée du cycle et une année au-delà, puis que les bilans sont supprimés, quand il demande à l'établissement scolaire de les archiver pendant dix ans, on ne parle que d'une durée limitée d'un type d'accès ou d'archivage. Mais les interconnexions, notamment lors des affectations au collège et au lycée, et les dossiers numériques qui suivent les élèves, avec des interconnexions futures vers le monde du travail, permettent bien de conserver les données au-delà des durées annoncées. La durée de conservation des données indiquée dans la brochure de présentation du ministère est illusoire, elles suivent l'élève tout au long de la scolarité et même au-delà, sans droit à l'oubli.

Les bilans périodiques et les bilans de fin de cycle du LSUN ne sont pas nouveaux. Ce qui change c'est l'obligation d'utiliser partout le même outil. Cela correspond-il à une carence du système éducatif ? Pourquoi remettre en cause la liberté des équipes enseignantes d'utiliser des outils choisis et parfois construits localement, validés par l'administration, en lien avec les pratiques et les projets pédagogiques, comme cela se fait actuellement ? Le LSUN ne correspond pas à un besoin des enseignant.e.s. Jamais les parents d'élèves ni les enseignant.e.s n'ont été consultés pour la mise en place du LSUN.

Le LSUN contient :

- les éléments du programme travaillés, avec une échelle d'évaluation à 4 niveaux : pourquoi pas, mais demeure l'incertitude sur la solidité et la pérennité des acquisitions : mesure-t-on la maîtrise des concepts (compréhension) ou la performance à des exercices, qui peut relever de la robotisation sans rien avoir compris ? Les acquisitions sont-elles transférables, dans la durée, dans d'autres situations d'apprentissages ou dans d'autres matières ?
- les huit composantes du socle commun : là, il s'agit d'une usine à gaz, nécessitant théoriquement un gros travail d'équipe (les bilans de cycle couvrent trois ans), avec une terminologie souvent nébuleuse et difficile d'accès aux parents d'élèves et même aux enseignant.e.s.

La catégorisation des items évalués ne correspond pas aux contenus enseignés. Ce sont des items valises qui ne permettent pas une évaluation de compétences fines. L'évaluation de compétences transversales, notamment comportementales, qui peut être intéressante mais dont l'objectivité n'est pas évidente, devient dangereuse avec la dimension du fichage.

La périodicité des bilans est souple de même que la sélection et la rédaction des items, mais cette souplesse est à la marge, c'est l'uniformité qui est visée. Un parent d'élève souligne le décalage vécu entre le retour des enseignant.e.s sur les élèves lors des rencontres parents-professeurs et les bilans d'évaluations périodiques renseignés dans le LSUN (évaluation de compétences non travaillées en classe).

Au lycée, l'évaluation continue en ligne existe déjà, avec une cotation correspondant à des exigences européennes. L'affectation au lycée, via Affelnet, affaiblit la dimension humaine de l'orientation. Certes il est prévu de des points pour tenir compte des efforts d'élèves faibles mais motivé.e.s mais ces points ne peuvent pas remplacer la bienveillance générale apportée à l'orientation de l'élève avant l'utilisation d'Affelnet. Le barème mathématique ignore la volonté humaine. Lors du classement des élèves pour décider leur orientation et leur affectation, un recalibrage des résultats (basé sur des courbes de Gauss) est mis en place au secondaire pour atténuer les évaluations trop strictes ou trop laxistes d'un établissement à l'autre, et d'un enseignant à l'autre. Ce pseudo-scientifisme pose problème car s'il est vrai qu'au niveau national, les résultats des élèves se répartissent statistiquement suivant des courbes de Gauss, ce n'est généralement pas le cas au sein d'une classe ou d'un établissement (constitués d'un trop petit nombre d'élèves pour être des échantillons représentatifs). De plus, des pondérations sont appliquées en fonction du « groupe d'origine » de l'élève. Décidées au niveau académique, ces pondérations posent elles-aussi problème car elles créent une inégalité de traitement des demandes d'orientation et d'affectation des élèves, d'une académie à l'autre.

D'autre part, la quasi automaticité de l'orientation entre formation générale ou professionnelle, en fonction des résultats, s'effectue au détriment des motivations. Un enseignant évoque par exemple le cas vécu d'un élève souhaitant s'engager dans une formation en Hôtellerie-Restauration après la 3ème, qui s'est vu orienté en filière générale en raison de l'excellence de ses résultats. Un LSUN version lycée est en projet et confortera le règne du chiffre dans l'orientation.

Les principaux dangers du LSUN

-La normalisation pédagogique : l'évaluation est-elle un outil au service des apprentissages ou une fin en soi au risque d'orienter les apprentissages et de les appauvrir (bachotage + évaluations nationales sans doute de retour, potentiellement chaque année jusqu'en 3ème à partir du CP) ? L'expérience montre que quand l'évaluation est normative et quand le pilotage des écoles se fait par les résultats, visant la « compétitivité » du système éducatif, il y a appauvrissement des pratiques pédagogiques, qui peuvent devenir figées. Le travail de la classe peut être imposé par les attendus du LSUN, avec des exigences uniformes quant au rythme des apprentissages (asservissant ainsi les enseignant.e.s à l'outil numérique comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les directeurs d'écoles avec Base élèves). Un management des enseignant.e.s pour améliorer la « performance » de leurs élèves risque de se développer, au détriment d'une pédagogie humaniste et bienveillante.

-Qu'est-ce qui changerait dans la manière dont l'enseignement se fait dans le cadre des programmes ? On perdrait la souplesse de l'aménagement de l'année (en matière d'apprentissages) en fonction des projets de l'école ou de la classe. On perdrait la prudence de l'évaluation, notamment en début de CP, où des appréciations négatives trop précoces ne respectent pas le besoin de temps des élèves fragiles.

-La traçabilité des élèves par le fichage des données entraîne un déterminisme, supprime le droit à l'oubli. Albert Jacquard, devenu un brillant généticien d'envergure mondiale, expliquait que son déménagement pendant la guerre lui a permis de quitter son statut de mauvais élève : changeant de région et donc de lycée, sans traces grâce à la conjoncture, il a décidé de devenir bon élève. Le LSUN, lui, enferme les élèves dans un statut.

-L'évaluation du LSUN est normative. Elle se désintéresse de la dimension formative, qui permet aux élèves de mieux progresser grâce aux repères et aux conseils. Le LSUN n'apporte rien en pédagogie et risque d'accentuer un tri précoce des élèves.

-Le LSUN est un fichage national de données sensibles. Tout ce qui a disparu de Base Elèves suite aux mobilisations citoyennes (2007 – 2011) revient en force. Le LSUN ne peut pas être renseigné sans Base Elèves, sans SIECLE, l'équivalent de Base Elèves dans le secondaire (fichage extrêmement complet sur les élèves du secondaire), sans l'Identifiant National Elève ... Le Répertoire National des Identifiants Elèves, étudiants et apprentis (RNIE) qui a remplacé la Base Nationale des Identifiants Elèves (BNIE), facilitera les interconnexions avec les études supérieures, l'apprentissage et le monde du travail.

A noter que dans son document de quatre pages de présentation du LSUN à destination des parents, le ministère omet de parler des données les plus sensibles qu'il contient, les éléments de suivi des élèves en difficulté ou à besoins particuliers. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative, le recours aux Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants, Les Unités d'Inclusion Scolaire, le Projet Personnalisé de Scolarisation, le Projet d'Accompagnement Personnalisé, le Projet d'Accueil Individualisé, contiennent des données très sensibles sur les difficultés scolaires et sur la santé, en contradiction

flagrante avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), ratifiées par la France.

-Où est l'éthique du LSUN ? Ce suivi particulier des élèves a toujours fait l'objet d'une transmission orale ou manuelle entre enseignants, dans l'intérêt des élèves, mais sans traces définitives ! A ces données se rajoutent, au collège, celles sur la vie scolaire : absences, retard, comportement. En 2013, la loi de suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme excessif a été abrogée. Qu'en sera-t-il demain, avec cette traçabilité sans faille ?

A noter que les avis et commentaires des parents (possibilité donnée aux parents lors de la présentation de chaque bilan du LSUN) seront également fichés.

-La sécurité des données, soulignée par le ministère, est théorique, elle est impossible à garantir. On est capable de pirater les données de la défense américaine mais les données scolaires seraient inviolables ?

-D'ailleurs l'accès aux données scolaires est possible, tout à fait « légalement », pour d'autres administrations. Les maires ont accès à certaines données dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance. Les préfets y ont accès dans le cadre de la loi sur les étrangers. On a ouvert ainsi des boîtes de Pandore en matière de contrôle social.

-Un autre type d'accès aux données scolaires se développe, à des fins commerciales cette fois. Via les cookies sur Admission Post Bac, Google exploite déjà aux Etats Unis d'Amérique les données de tous les étudiants français. Un haut fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale vient de déclarer par une lettre, non sans remous, que l'accès aux données scolaires pour les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ne posait aucun problème. La CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté), la plupart des syndicats enseignants et la fédération de parents d'élèves FCPE s'en inquiètent vivement. Mais la CNIL, privée de réels moyens, reconnaît un vide juridique total en la matière et ne fait que se plaindre ...

-L'intégration des compétences scolaires dans le CPA, le Compte Personnel d'Activité, est prévue, sous la pression de la commission européenne, qui se bat depuis longtemps pour l'utilisation des compétences scolaires dans le marché du travail. Par le biais de plusieurs logiciels intermédiaires, l'élève sera invité.e à valoriser ses compétences pour son employabilité. Si ce n'est pas obligatoire, le DRH n'a pas d'obligation non plus d'embaucher le candidat qui n'aura pas renseigné ses compétences scolaires. Ce nouveau mode d'employabilité, chacun se vendant sur la base de ses compétences (scolaires, préprofessionnelles et professionnelles), sous forme de contrats individuels, est lié avec la destruction du code du travail en cours. C'est le grand retour du livret ouvrier du 19^{ème} siècle, version numérique cette fois. Le DRH aura accès au parcours scolaire sur son écran lors de l'entretien d'embauche. Voilà un but ultime du fichage scolaire.

-Mais, sur le terrain des droits de l'homme, une autre finalité du fichage scolaire se dessine. C'est la chasse aux sans papiers. Déjà depuis Base Elèves, l'absence de l'Identifiant National Elève lors de l'inscription d'un.e élève de plus de six ans

(scolarité obligatoire) dans une école signifie une forte probabilité d'avoir affaire à une famille de sans papiers. Avec le LSUN, on va beaucoup plus loin. Une simple appréciation conjoncturelle sur une absence de motivation scolaire a permis à un préfet de transformer une demande de renouvellement de carte de séjour en Ordre de Quitter le Territoire Français (OQTF). Le LSUN, qui améliore la traçabilité et l'accessibilité potentielle aux données, pourrait devenir un outil pour motiver ces OQTF. Pour l'instant les cas d'utilisation du fichage scolaire pour la chasse aux familles de sans papiers sont marginaux. Mais on déroule une autoroute à un régime plus autoritaire qui voudrait s'en servir systématiquement.

Comment organiser la résistance et empêcher la mise en place du LSUN?

Propositions pour les enseignant.e.s :

Une campagne intersyndicale (SUD éducation, CNT éducation, CGT éducation, PAS 38, Ecole Emancipée + Collectif Isérois de Résistance à Base Elèves + IDEM pédagogie Freinet) vient d'être lancée en Isère : voir tract.

- Il faut se réunir et discuter du LSUN en équipes: il est notamment possible de proposer une motion en CA/ conseils d'école (exemples dans des tracts syndicaux de SUD et la CNT) si le positionnement parents / élu.e.s / DDEN / enseignant.e.s, après une discussion, semble favorable.

- Il ne faut pas hésiter à solliciter le CHSCT de l'Education Nationale (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), tant qu'il existe, sur la mise en place du LSUN et ses conséquences sur notre travail d'enseignant.e.

- Il faut informer les parents d'élèves en diffusant les informations du CNRBE (Collectif National), en organisant des réunions publiques, etc...

- On peut boycotter l'outil ou ne remplir que le minimum dans l'intérêt des élèves (brevet et orientation en 3ème) (cf campagne de boycott du LSUN lancée par l'intersyndicale 38, relayée depuis fin mai par le CNRBE en vue d'amplifier cet appel jusqu'au niveau national)

Il est nécessaire de:

Agir le plus collectivement possible afin de construire un rapport de force pour faire échec à la mise en place de cet outil

De 2007 à 2011, c'est l'unité parents d'élèves / enseignants / citoyens dont élus qui a fait la force de la résistance à Base Elèves. Les medias avaient bien joué le jeu.

Faire connaître actions et initiatives aux syndicats.

Ne pas rester isolé.e.s. Informer les syndicats qui se sont engagés à soutenir les collègues qui subiraient des pressions de la hiérarchie.

Propositions pour les parents d'élèves :

La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés assure à chaque parent :

- un droit d'information : être informé.e de la saisie de données concernant son enfant par l'enseignant.e ou le directeur/la directrice

- **un droit d'accès et de rectification : pouvoir consulter et modifier les éléments concernant son enfant**
- **un droit d'opposition : pouvoir s'opposer à la saisie et l'enregistrement de données personnelles sur son enfant**

Actions possibles :

- Interpeller les enseignant.e.s et l'administration des établissements
- Signer et faire signer la pétition contre le LSUN "Faux livret, vrai fichier : retrait total du Livret scolaire numérique, en ligne ou sous format papier (cf le site du CNRBE).
- Signer et faire signer des lettres individuelles faisant valoir le droit d'opposition des parents (voir lettre type). Privilégier des lettres personnalisées avec des motifs d'opposition personnels afin d'attaquer le refus (probable) du droit d'opposition de la DSDEN au Tribunal Administratif puis en Conseil d'Etat. Organiser un décompte et des dépôts groupés de ces lettres d'opposition individuelles a un intérêt médiatique. En outre, ces lettres sont essentielles pour conforter la résistance des enseignants au LSUN.
- Porter plainte contre X au pénal pour l'absence d'information aux parents sur les données les plus sensibles (cf le récapitulatif du CNRBE sur le droit d'opposition et sur les plaintes au pénal des parents concernant Base élèves et la BNIE).
- Saisir le Défenseur des droits pour l'informer des omissions du ministère et du caractère irrégulier du LSUN (collecte de données nominatives concernant la santé). Ces saisies pourront notamment être utilisée par la Défenseure des enfants auprès du Défenseur des droits, Mme Geneviève Avenard, dans le cadre du suivi des dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies adressées à la France en janvier 2016.

Propositions pour les enseignant.e.s, parents, citoyen.ne.s :

- Organiser des réunions d'information publiques, des diffusions de tracts, des collages d'affiches, etc...
- Informer les média et les inviter aux réunions publiques et actions
- Interpeller les élu.e.s pour prise de position
- Interpeller associations, syndicats, etc... à se joindre à la mobilisation
- Leur proposer de se joindre à l'appel au boycott du LSUN (voir l'appel à signatures lancé sur le site du CNRBE)

Liste des documents contenus dans le « Kit LSUN » (en jaune ceux sélectionnés pour la table de presse de la réunion de Fontaine):

- MEN : Le livret scolaire unique du CP à la 3ème :

<http://www.education.gouv.fr/cid106168/le-livret-scolaire-unique-du-cp-a-la-troisieme.html>

- MEN : « Le livret scolaire unique de votre enfant » (document 4 pages informations parents LSUN) :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/04_-_avril/61/3/2017_livretscolaire_bdef_757613.pdf

Collectif National de Résistance à Base Elèves : <https://retraitbaseeleves.wordpress.com/>

- communiqué du 27 mai

https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2017/05/communiquc3a9_cnrbe_lsun_27-mai-2017.pdf

- **tract du 31 mai pour amplifier l'appel au boycott du LSUN lancé en Isère :**
https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2017/05/tract_cnrbe_lsun_31-mai-2017.pdf

- **tract information LSUN**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2016/11/tract-lsun-cnrbe-4p.pdf>

- **modèle de lettre d'opposition individuelle au LSUN (format odt)**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2017/01/opposition-type-lsun-v3.odt>

- **modèle de lettre d'opposition individuelle au LSUN (format docx)**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2017/01/opposition-type-lsun-v3.docx>

- **pétition contre le LSUN à signer en ligne**

<https://www.change.org/p/cnrbe-paris-faux-livret-vrai-fichier-retrait-total-du-livret-scolaire-num%C3%A9rique>

- **pétition contre le LSUN version papier (à imprimer)**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2017/01/petition-lsun-fev2017.pdf>

- **livret fichage compétences/droit du travail 2013**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2013/01/cnrbe-brochure-competences-janvier2013.pdf>

- **appel du CIRBE « Tous ensemble contre le livret scolaire numérique ! »** lancé en mars 2017 en Isère (tract 4 pages mis en ligne dans la page Isère) :

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2008/06/lsun-cirbe-03-2017.pdf>

- **dossier récapitulatif sur le droit d'opposition et les plaintes au pénal déposées par des parents concernant les fichiers Base élèves et BNIE :**

https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2016/02/a3_opposition_be-cnrbe-fev16.pdf

Interorganisation:

- **appel unitaire au boycott du LSUN - Isère (38)**

<https://baseeleves38.wordpress.com/2017/05/18/appel-au-boycott-du-livret-scolaire-unique-numerique-lsun/>

- **tract information réunion publique isère**

<https://retraitbaseeleves.files.wordpress.com/2008/06/tract-soirc3a9e-publique-lsun-15-juin-2017-vf.pdf>

- **affiche meeting LSUN bourse du travail Paris**

- **motion unitaire nationale LSUN**

- **tract unitaire national d'information pour les enseignant.e.s LSUN**

- **tract unitaire national d'information pour les parents LSUN**

<https://www.icem-pedagogie-freinet.org/motion-retrait-du-livret-scolaire-unique-numerique>

Syndicats :

* **Sud éducation** : <http://www.sudeducation.org/Campagne-contre-le-LSUN.html>

- **tract LSUN avec modèle d'avis à soumettre en CHSCT/CA/conseil d'école**

- **tract 2 pages LSUN**

- **Tract d'information parents LSUN**

- **4 pages campagne LSUN**

- **affiche réunion publique LSUN Marseille**

* **PAS** : - **BD conséquences remplissage LSUN**

<http://udas.org/spip.php?article226>

- Pas'Partout LSUN Mars 2016

<http://udas.org/spip.php?article169>

- Pas'Partout LSUN Novembre 2016

<http://udas.org/spip.php?article203>

*** CGT éduc'action : - communiqué stop pressions hiérarchiques LSUN**

<http://www.cgteduc.fr/actualit-mainmenu-352/communiquis-mainmenu-444/2177-livret-scolaire-unique,-stop-aux-pressions-hi%C3%A9rarchiques>

- tract formatage des pratiques LSUN

<http://cgteduc75.ouvaton.org/spip.php?article1156>

- communiqué CGT/SNES GAFAM

<http://www.cgteduc.fr/actualit-mainmenu-352/communiquis-mainmenu-444/2256-les-donn%C3%A9es-scolaires-du-minist%C3%A8re-de-l%E2%80%99%C3%A9ducation-nationale-brad%C3%A9es-aux-gafam-2>

*** CNT éducation : - Bulletin Classes en luttés avec **modèle de motion conseil d'école et CA****

www.cnt-f.org/fte/wp-content/uploads/2017/02/cel-fevrier-17.pdf

- Tract/affiche LSUN

www.cnt-f.org/fte/wp-content/uploads/2017/01/Tract-LSUN-format-affiche-A3.pdf

*** Ecole émancipée : - « Quelle réponse fédérale au Livret Scolaire Unique (Numérique) ? »**

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2364>

Articles café pédagogique : - « Le ministère ouvre l'école à Google » ?

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/05/16052017Article636305160274839331.aspx>

- «La Cnil rappelle l'Education à ses obligations »

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/05/24052017Article636312108828390337.aspx>

- courrier du délégué au numérique éducatif GAFAM :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/jeandronmail.pdf>

- avis CNIL GAFAM

<https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-appelle-un-encadrement-des-services-numeriques-dans-leducation>

- « Les parents demandent des comptes au ministre » mai 2017

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/05/23052017Article636311196795121014.aspx>

Article FCPE 75 : - « Nouveaux livrets scolaires : le fichage 2.0 »

<http://www.fcpe75.org/nouveaux-livrets-scolaires-le-fichage-2-0/>